



C.D.A Haute-Vienne

Commission Départementale d'Arbitrage de la Haute-vienne

Requis en vue de l'obtention du titre d'arbitre Départemental

- ✓ Age minimum 16 ans.
- ✓ Ceinture noire 1 dan.
- ✓ Un stage minimum en département ou en région est obligatoire.
- ✓ Une année sportive en tant que stagiaire comportant au moins trois dates minimum encadrées par l'instructeur, son adjoint ou un référent pour des évaluations formatives.
- ✓ La deuxième année, continuité des évaluations formatives sur deux dates minimum puis une date d'examen comportant une partie théorique affectée d'un coefficient de 1 et une partie pratique affectée d'un coefficient de 2.

Une note de 12/20 sera nécessaire pour l'obtention du titre d'arbitre Départemental.

Equivalence : Podium à la phase interrégionale de la coupe du jeune officiel.

Aménagements : Les cadets sélectionnés à la phase régionale de la coupe du jeune officiel et ayant obtenus une note minimale de 12 /20 à la partie théorique seront exempts de la première année de stage et de la partie théorique de l'examen final. Une note de 12/20 à la partie pratique sera nécessaire pour l'obtention du titre d'arbitre Départemental.

Requis en vue de l'obtention du titre de commissaire sportif Départemental

- ✓ Ceinture orange.
- ✓ Un stage minimum en département est obligatoire.
- ✓ Une année sportive en tant que stagiaire comportant au moins trois dates minimum encadrées par le responsable des commissaires sportifs, son adjoint ou un référent pour des évaluations formatives.
- ✓ Evaluation en contrôle continu